



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant volontaire de la Résistance

Question écrite n° 18144

Texte de la question

M. Bernard Charles demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre de bien vouloir lui communiquer les renseignements suivants concernant l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance (carte verte) en ce qui concerne les départements limitrophes du Lot, à savoir le Lot-et-Garonne, la Dordogne, la Corrèze, le Cantal, l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne : 1. le nombre de demandes déposées et examinées par chaque commission départementale ; 2. le nombre de CVR attribuées au plan départemental et après appel et décision devant la commission nationale ; 3. le nombre de demande CVR transformées en carte de combattant au titre de la résistance ; 4. le nombre de réunions de la commission nationale au cours des années 1992 et 1993, ainsi que la durée moyenne d'examen d'un dossier devant cette commission nationale.

Texte de la réponse

L'activité des départements signalés par l'honorable parlementaire, en matière de carte de combattant volontaire de la résistance depuis l'origine au 31 décembre 1993, a fait l'objet du tableau suivant :

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18144

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4534

Réponse publiée le : 14 novembre 1994, page 5641